

Bruxelles, le 16 septembre 2025  
(OR. en)

12860/25

COH 174	ENV 842
CLIMA 340	ENER 441
CADREFIN 192	COMPET 877
POLGEN 143	AGRI 421
PECHE 269	JEUN 210
POLMAR 55	MI 657
ECOFIN 1172	RECH 388
EMPL 405	SOC 612
SUSTDEV 67	TRANS 384
EDUC 358	MIGR 293

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	12369/25 + COR 1
Objet:	Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'Union - Conclusions du Conseil (16 septembre 2025)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'Union, approuvées par le Conseil des affaires générales lors de sa 4116<sup>e</sup> session qui s'est tenue le 16 septembre 2025.

**Conclusions du Conseil sur le  
rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et  
social européen et au Comité des régions sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales  
de l'Union**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE:

- 1) ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le cinquième rapport sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'Union présenté par la Commission le 13 mai 2025<sup>1</sup>;
- 2) RAPPELLE les conclusions du Conseil du 27 juin 2023 concernant le quatrième rapport de la Commission sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE (ci-après dénommées "stratégies") présenté le 9 décembre 2022;
- 3) RECONNAÎT le rôle précieux des stratégies dans le renforcement de la coopération, de la confiance, de la préparation et de la résilience, en particulier au vu des défis géopolitiques et environnementaux actuels. INVITE les pays participants à renforcer leur leadership politique et leur appropriation des stratégies;
- 4) PREND NOTE du réexamen récent du plan d'action de la stratégie pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne, qui visait à actualiser les objectifs de ce dernier après une décennie marquée par plusieurs crises, en particulier la pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. SE FÉLICITE de l'introduction du nouveau pilier social et de l'élargissement de l'UE en tant que thématiques horizontales du plan d'action révisé;
- 5) EST CONSCIENT que, comme l'a exprimé la Commission, les stratégies doivent sans cesse s'adapter à l'évolution de l'environnement et à l'émergence de nouveaux besoins et défis dans leurs zones respectives, et INVITE à ajuster les plans d'action des stratégies le cas échéant;

---

<sup>1</sup> 8906/25 + ADD 1.

- 6) CONVIENT de la nécessité dégagée selon laquelle les stratégies doivent, le cas échéant, mettre davantage l'accent sur la compétitivité de l'économie européenne et sur une transition énergétique juste, ainsi que sur la résilience et la sécurité, et ENCOURAGE la Commission à faciliter ce processus. De même, SOULIGNE la nécessité de prêter attention à la transition démographique;
- 7) PREND ACTE des conclusions du rapport et du rôle que jouent les stratégies pour faire progresser la transition verte. ENCOURAGE de nouvelles contributions des stratégies aux transitions numérique et équitable et la poursuite des efforts visant à maintenir la compétitivité de l'UE tout en assurant une bonne qualité de vie aux citoyens européens;
- 8) RECONNAÎT le rôle des stratégies en tant qu'instruments clés au service de l'apprentissage mutuel, de l'échange de connaissances et de la coopération institutionnelle entre l'UE, les pays candidats et les pays tiers. SOULIGNE que les stratégies offrent aux pays candidats la possibilité de travailler sur un pied d'égalité avec les États membres de l'UE et qu'ainsi, elles accélèrent le processus de compréhension de l'acquis de l'UE et d'adaptation de la législation nationale à celui-ci, renforcent les capacités administratives relatives à différentes politiques de l'UE, y compris la politique de cohésion et le principe de gestion partagée, et soutiennent le processus d'élargissement;
- 9) SALUE les initiatives qui ont été prises aux fins d'une coopération plus étroite entre les pays participant aux stratégies et l'Ukraine, la République de Moldavie et les pays des Balkans occidentaux, les accompagnant ainsi sur la voie de l'adhésion à l'UE. APPRÉCIE tout particulièrement le soutien apporté depuis février 2022 à l'Ukraine et aux réfugiés ukrainiens ainsi que les mesures concrètes prises à cet égard;
- 10) EST CONSCIENT de la contribution des stratégies pour ce qui est de s'adapter aux besoins et aux priorités spécifiques des régions participantes, conformément aux objectifs de la politique de cohésion et à l'approche fondée sur les territoires, ainsi que du rôle joué par les stratégies pour combler le fossé entre les actions locales et régionales et les priorités politiques européennes;

- 11) RÉAFFIRME l'importance que revêtent l'amélioration continue des structures de soutien à la gouvernance et des capacités administratives aux niveaux national et infranational, ainsi que l'appui constant apporté par la Commission et ses services compétents à la gouvernance et aux capacités administratives. RÉAFFIRME la nécessité d'une utilisation optimale des ressources financières existantes, d'une meilleure utilisation des institutions existantes et d'une meilleure application de la législation actuelle, sur la base des trois conditions préalables concernant ces stratégies;
- 12) ENCOURAGE une participation stable et une pleine association des parties prenantes à tous les groupes concernés par la mise en œuvre des stratégies. RÉAFFIRME à cet égard qu'il importe que les responsables de la mise en œuvre des stratégies soient dotés de mandats précis, d'une capacité décisionnelle efficace et d'une vision claire inscrivant leur travail dans le contexte politique plus large des pays participant aux stratégies et de l'UE;
- 13) ENCOURAGE les actions concrètes visant à faciliter la participation active des organisations de la société civile, des collectivités locales, des jeunes, du monde universitaire et des entreprises à la mise en œuvre des stratégies. SOUTIENT le travail des structures de jeunesse macro-régionales;
- 14) ENCOURAGE la Commission à continuer de soutenir les États membres et les pays tiers dans les efforts qu'ils déploient pour participer aux stratégies et SOULIGNE l'engagement à haut niveau de la Commission, qui contribue de manière significative à une orientation stratégique efficace à long-terme et à la mise en place d'un lien effectif entre les travaux des stratégies et les priorités de l'UE;
- 15) SE FÉLICITE du fait que les possibilités offertes par l'ancrage des stratégies à la fois dans les programmes pertinents de la politique de cohésion et dans les programmes directement gérés par la Commission sont de plus en plus exploitées, permettant ainsi le financement et la mise en œuvre des priorités des stratégies. RECONNAÎT la contribution particulière des programmes Interreg au processus d'ancrage; DEMANDE que les stratégies elles-mêmes, les autorités de gestion et la Commission continuent à faciliter ce processus d'ancrage tout au long de la période de financement;

- 16) EST CONSCIENT des efforts constants déployés pour mettre en place des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation des stratégies, y compris l'actualisation des plans d'action, et SE FÉLICITE des travaux menés par les structures et unités d'appui technique respectives des stratégies aux fins du suivi et de l'évaluation de celles-ci. SE FÉLICITE également d'initiatives telles que celle du programme Interact d'Interreg visant à soutenir ces travaux;
- 17) SALUE le renforcement des activités de communication, tant dans le cadre de chacune des stratégies que lors d'événements communs. SOULIGNE dans le même temps qu'il importe de continuer à mettre en œuvre la communication stratégique, à mieux faire connaître au public les programmes généraux et les stratégies, et à accroître la visibilité des effets et des résultats de celles-ci;
- 18) APPELLE la Commission à examiner les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs stratégiques et opérationnels exposés dans les présentes conclusions dans le prochain rapport sur la mise en œuvre des stratégies d'ici la fin de 2027.

---